

UNIVERSITE D'ORAN 1 Ahmed Benbella

Faculté de Médecine

OUVERTURE DU CONCOURS D'ACCES AU GRADE DE MAITRE ASSISTANT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

DOSSIER A FOURNIR :

- Fiche de renseignement.
- Copie légalisée du Diplôme d'Etudes Médicales Spéciales.
- Ou du diplôme reconnu équivalent accompagné de l'attestation d'équivalence.
- Copie légalisée du document justifiant de la position du candidat vis-à-vis du service national.
- Tout document exigé dans l'annexe n° 1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 (grille de notation).

Le candidat doit déposer le dossier au niveau du vice décanat chargé de la post-graduation, recherche scientifique et les relations extérieures (rez- de- chaussé): Bureau chargé du concours (du 8h30 à 16h00).

Date de clôture des inscriptions au concours est fixée à vingt jours (20) jours ouvrables à compter du 12 décembre 2017.

N.B : une attestation de dépôt est remise au candidat.



2 DEC 2017

V.D.P.G.R. RRELEX

BOURSES ARRIVÉE

N° 286

DEC 1 2017

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Direction des ressources humaines

N° 1084 /DRH/2017.

2017

2017

Madame et Messieurs
les doyens des facultés de médecine.

Objet: concours d'accès au grade de maitre assistant hospitalo-universitaire.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointe, une copie de l'arrêté n°1084 du 20 novembre 2017 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maitre assistant hospitalo-universitaire accompagné de ses annexes qui fixent le nombre de postes ouverts par spécialités des sciences médicales et structures hospitalo-universitaires.

Je vous prie d'en assurer, par tout moyen approprié, la plus large diffusion aussi bien au niveau des structures relevant de votre faculté que des établissements de santé situés dans votre sphère de compétence.

Il y a lieu de préciser que l'information est également accessible sur le site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Afin de faciliter aux candidats la constitution de leurs dossiers, il y aura lieu de mettre à leur disposition une copie de l'annexe 1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours d'accès aux grades de maitre assistant hospitalo-universitaire, maitre de conférences hospitalo-universitaire classe A et professeur hospitalo-universitaire ainsi que la fiche de renseignements jointes au présent envoi.

En matière de composition des dossiers de candidature conformément à l'article 5 de l'arrêté n°1084 du 20 novembre 2017, suscité, ils doivent comporter les documents suivants

- Fiche de renseignements,
- Copie légalisée du diplôme d'études médicales spéciales ou du diplôme reconnu équivalent accompagné de l'attestation d'équivalence,
- Copie légalisée du document justifiant de la position du candidat vis-à-vis du service national,
- Tout document exigé dans l'annexe n°1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 susvisé.

Concernant la réception des dossiers de candidature et leur traitement il y a lieu d'appliquer la démarche suivante:

- Les services concernés de la faculté doivent ouvrir un registre spécial coté et paraphé sur lequel ils procèdent à l'enregistrement, selon l'ordre de dépôt, des dossiers de candidature après vérification de la conformité de leur contenu.

Ils devront notamment veiller à ce que les dossiers comprennent tous les documents nécessaires à l'évaluation des candidats par les jurys selon les rubriques figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009, suscité.

- A la clôture de la période d'inscription, il devra être procédé à l'établissement, selon le modèle ci-joint, d'une liste exhaustive des candidats par spécialité et à sa transmission, dans les huit (8) jours qui suivent, à la direction des ressources humaines par voie d'e-mail aux adresses électroniques suivantes e.daoudi@mesrs.dz et s.oulmane@yahoo.fr ou sur support USB.

Ce tableau devra être accompagné des copies des DEMS et de la fiche de renseignements de chacun des candidats

- Les dossiers des candidats devront être conservés par la faculté auprès de laquelle ils ont été déposés jusqu'à la fixation du lieu de déroulement des épreuves d'évaluation.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration à la réussite de cette opération,

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs, en l'expression de ma parfaite considération

عليش النواردي المديرة
إنتفاخ امير قاسم داودي

